



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**



**Nombre de membres**  
**du Conseil Communautaire**

L'An DEUX MILLE DIX-SEPT, le 18 DECEMBRE à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 13 décembre 2017, s'est réuni à la Salle des Fêtes d'Hangest-en-Santerre sous la présidence de **Monsieur Pierre BOULANGER, Président.**

**Titulaires** : 69  
**Membres présents** : 47

● Etaients présents les Conseillers Communautaires :

· supplés : 2  
· représentés : 3

**Votants** : 50

Mesdames MAILLART, PREVOST, SAINQUENTIN (Suppléante représentant Monsieur LECLABART, délégué de La Faloise) FLAMANT, WU, HALL, ROUX, BLONDEL, PETIT, NANSOT, Messieurs AUBRY, BARRE, FRANCELE, AMARA, COTTARD, DESROUSSEAU, BERTRAND Gilbert, DERLY, CAPELLE, MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, SUIN, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, CARON, DEPRET, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, BERTRAND Jacques, GORET, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, REMY, VAN DE VELDE, DRAGONNE, PELTIEZ, CAILLET (Suppléant représentant Monsieur SZYROKI, délégué de Sourdon) et MAROTTE.

● Disposaient d'un pouvoir :

Madame ROUX de Madame LEFEBVRE  
Monsieur BARRE de Madame MARCEL  
Monsieur PALLIER de Madame BLIN

● Absents excusés :

Mesdames MARCEL (Pouvoir remis à Monsieur BARRE) BLIN (Pouvoir remis à Monsieur PALLIER) LEFEBVRE (Pouvoir remis à Madame ROUX) Messieurs TEN, LECLABART (Représenté par Madame SAINQUENTIN) SZYROKI (Représenté par Monsieur CAILLET)

Absents non excusés : Mesdames MARSEILLE, ATTAGNANT, Messieurs DURAND, BOUCHER, DOUCHET, BINET, LECONTE, POTTIER, DUTILLEUX, VERMEIL, DAIGNY, HEYMAN, PICARD, BIECKENS, CHIRAT, DALRUE, LEROY et CLEMENT.

**OBJET : SUPPRESSION ET CREATION DE PLUSIEURS EMPLOIS PERMANENTS / TABLEAU DES EFFECTIFS**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois, pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- \* Le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé
- \* Pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35èmes)

Considérant l'avis favorable du Comité Technique rendu le 24 novembre et l'avis favorable rendu le 12 décembre 2017 ;

Considérant les besoins du service,

Il y a lieu de porter au tableau des effectifs la création de ces emplois.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :**

**> décide de supprimer :**

- ❑ L'emploi non titulaire d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe (av 2017) à temps non complet (26.25/35) à compter du 01 janvier 2018 ;
- ❑ L'emploi titulaire d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (27.5/35) à compter du 01 janvier 2018 ;
- ❑ L'emploi titulaire Auxiliaire de Puéricultrice de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (27.5/35) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- ❑ L'emploi titulaire Auxiliaire de Puéricultrice Principal à temps non complet (27.5/35) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- ❑ L'emploi non titulaire Auxiliaire de Puériculture à temps non complet (27.5/35) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- ❑ L'emploi non titulaire Agent Social à temps non complet (27.5/35) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- ❑ Les trois emplois titulaires Agent Social à temps non complet (27.5/35) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**> décide de créer :**

- ❑ L'emploi titulaire Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> mars 2018 ;
- ❑ L'emploi titulaire Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- ❑ L'emploi titulaire Auxiliaire de Puéricultrice de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- ❑ L'emploi titulaire Auxiliaire de Puéricultrice Principal à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- ❑ L'emploi non titulaire Auxiliaire de Puériculture à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- ❑ L'emploi non titulaire Agent Social à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- ❑ Les trois emplois titulaires Agent Social à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- ❑ Les deux emplois titulaires Attaché Territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- ❑ L'emploi non titulaire Adjoint Technique Territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- ❑ L'emploi non titulaire Adjoint Technique Territorial à temps non complet (25H) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

- > **décide d'inscrire** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- > **entérine** le tableau des effectifs à jour au 18 décembre 2017
- > **autorise** le Président et le Vice-Président chargé de l'Administration Générale à signer les documents en rapport avec cette décision.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Fait et délibéré le 18 DECEMBRE 2017 A HANGEST-en-SANTERRE**

**Le Président,**

**Pierre BOULANGER.**



**Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 27.12.17**

**Tableau des effectifs des emplois permanents de la CCALN**

<b>Cadres d'emplois/Grade</b>	<b>Grades</b>	<b>statut</b>	<b>Temps de travail</b>	<b>Postes ouverts</b>	
<b>Filière administrative</b> Adjoint administratif	Adjoint Administratif	Non titulaire	TC	1	
	Adjoint Administratif	Non titulaire	TNC	1	
	Adjoint Administratif	Titulaire	TC	3	
	Adjoint Administratif	CUI	TC	1	
	Adjoint Administratif	Titulaire	TC	4	
	Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Titulaire	TNC	3	
	Adjoint Administratif	Titulaire	TNC	3	
	Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Titulaire	TNC	3	
	Adjoint Administratif	Titulaire	TC	4	
	Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Titulaire	TC	4	
Rédacteur	Rédacteur	Titulaire	TC	2	
	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> cl	Titulaire	TC	1	
	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> cl	Titulaire	TC	1	
Attaché	Attaché principal (av janvier 2017)	Non titulaire	TC	1	
	Attaché territorial	Non titulaire	TC	1	
	Attaché territorial (av janvier 2017)	Non titulaire	TC	1	
	Attaché territorial	Titulaire	TC	2	
<b>Filière technique</b> Adjoint Technique	Adjoint technique	Non titulaire	TC	4	
	Adjoint technique	Non titulaire	TNC	7	
	Adjoint technique	Titulaire	TC	15	
	Adjoint technique	Titulaire	TNC	9	
	Adjoint technique	Emploi Avenir	TC	3	
	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> cl (av janvier 2017)	Non titulaire	TC	1	
	Adjoint Technique principal de 1 <sup>ère</sup> cl	Titulaire	TC	5	
	Adjoint Technique principal de 1 <sup>ère</sup> cl	Titulaire	TNC	3	
	Adjoint Technique principal de 2 <sup>ème</sup> cl	Titulaire	TC	3	
	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	Titulaire	TC	1
		Agent de maîtrise principal	Titulaire	TC	3
	Technicien territorial	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	Titulaire	TC	1
	Ingénieur	Ingénieur	Non titulaire	TC	1

territorial				
<b>Social</b>	Agent social	Non titulaire	TNC	45
	Agent social	Non titulaire	TNC	19
	Agent social	Non titulaire	TC	1
	Agent social	Titulaire	TNC	22
	Agent social	Titulaire	TC	3
	Agent social	Apprenti	TC	1
	Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> cl	Titulaire	TNC	1
	Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> cl des EM	Titulaire	TC	1
	Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> cl des EM	Titulaire	TNC	3
	Assistant socio éducatif (av janv 2016)	Non titulaire	TC	1
<b>Médico-social</b>	Auxiliaire de Puériculture principal de 2 cl	Non titulaire	TC	1
	Auxiliaire de Puériculture principal de 2 cl	Titulaire	TC	3
	Auxiliaire de Puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Titulaire	TC	2
	Auxiliaire de soins principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Titulaire	TNC	1
	Educateur de jeunes enfants	Titulaire	TC	1
	Educateur de jeunes enfants	Titulaire	TNC	1
	Puéricultrice hors classe (sédentaire)	Titulaire	TC	1

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AVRE LUCE NOYE  
144, rue du Cardinal Mercier  
80110 MOREUIL

à

Sous-préfecture de Montdidier  
7, rue Jean Dupuy  
80500 MONTDIDIER

**BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION**  
A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2017**

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
ZAC d'Ailly sur Noye / Vente Boubaker	2017.18.12-1 Feuillet 133 ✓	
Suppression et création de plusieurs emplois permanents – tableau des effectifs ✓	2017.18.12-2 Feuillet 134 ✓	SCUS PREFECTURE DE MONTDIDIER 20 DEC. 2017 ARRIVÉE
Instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions sujétions expertise engagement professionnel (RIFSEEP) ✓	2017.18.12-3 Feuillet 135 ✓	
Projet de régime indemnitaire pour les cadres d'emplois non éligibles au RIFSEEP ✓	2017.18.12-4 Feuillet 136 ✓	
Instauration de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires ✓	2017.18.12-5 Feuillet 137 ✓	
Aménagement du temps de travail	2017.18.12-6 Feuillet 138 ✓	
Rapport sur la situation des agents contractuels – le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et les modalités d'organisation de la sélection professionnelle ✓	2017.18.12-7 Feuillet 139 ✓	
Contrat groupe d'assurance des risques statutaires 2018-2021 ✓	2017.18.12-8 Feuillet 140 ✓	
Acomptes sur les subventions 2018 Régie de gestion d'ALMEO – Centre musical du Val de Somme – Centre musical LA SI SOL – Régie de gestion de l'office de tourisme Avre Luce Noye ✓	2017.18.12-9 Feuillet 141 ✓	
Dissolution du Syndicat Mixte du Collège Jean Moulin / Convention portant sur l'organisation et la gestion du gymnase du collège Jean Moulin de Moreuil avec la commune de Thézy Glimont ✓	2017.18.12-10 Feuillet 142 ✓	
Eolien- répartition du produit attendu et régime de compensation	2017.18.12 Feuillet 144 ✓	
Avenants – conventions de délégation de compétence à l'Ameva pour la mise en œuvre du plan de gestion de l'Avre et de la Luce 2016-2020 ✓	2017.18.12-13 Feuillet 145 ✓	

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
Avenant n°2 – contrat d'affermage – SPANC – Nantaise des eaux ✓	2017.18.12-14 Feuille 146 ✓	
Avenant API – Groupement de commandes ✓	2017.18.12-15 Feuille 147 ✓	
Modification du périmètre syndical – adjonction d'un EPCI – Syndicat mixte du Pays du Grand Amiénois ✓	2017.18.12-16 Feuille 148 ✓	
Avenant au marché de prestation « enlèvement et transport des déchets issus de la déchèterie du Val de Noye / Lot « Enlèvement et traitement des déchets verts et déchets assimilés » ✓	2017.18.12-17 Feuille 149 ✓	
Site de Folleville – contrat type de location ✓	2017.18.12-18 Feuille 150 ✓	
Convention 2018 Théâtre du « Courant d'Air » Animation des ateliers amateurs « Et si on jouait » ✓	2017.18.12-19 Feuille 151 ✓	
Convention de mise à disposition de locaux avec la ville de Moreuil – Accueils collectifs de mineurs – CAJ 2018 ✓	2017.18.12-20 Feuille 152 ✓	
Decisions Modificatives N°2 aux Budgets primitifs 2017	2017.18.12-11 Feuille 143	

SOUS PREFECTURE  
DE MONTDIDIER

20 DEC. 2017

ARRIVÉE

Le Président,  
Fait à Moreuil, le 22 décembre 2017

Pierre BOUTANGER

Cachet de la collectivité et signature

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AVRE, LUCE NOYE

*La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.*